

Le Document Unique : Outil de pilotage de la démarche de prévention des risques professionnels

Cette formation, sur la base d'une démarche pédagogique structurée, permettra au participant de rédiger, piloter et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques de l'entreprise.

Public concerné

Chef d'établissement, Responsable Sécurité, ou toute personne désignée dans l'entreprise pour mettre en œuvre le document unique d'évaluation des risques et son plan d'actions.

Prérequis

- Avoir suivi la formation « Compétences de base en prévention » dans le service prévention de la Carsat Normandie (attestation de présence obligatoire) ou,
- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (attestation de réussite obligatoire) ou,
- Justifier d'une compétence en prévention des risques professionnels (fiche de poste, expérience terrain, etc...)

Objectifs de la formation

- Connaître les composantes du risque
- Organiser une démarche de prévention participative
- Recenser les risques sur la base d'observation du travail réel
- Procéder à l'évaluation des risques et à la rédaction du document unique
- Rédiger et piloter un plan d'actions efficace

Contenu de la formation

- La place de l'évaluation des risques professionnels dans la réglementation
- Définition du risque
- L'organisation de la démarche
- Les ressources internes et externes
- L'identification des risques
- L'évaluation des risques
- Le plan d'actions

Méthodes pédagogiques utilisées

Pédagogie participative : exposés, partages d'expérience, travaux en sous-groupes sur des études de cas.

Durée

2 jours soit 14 heures

Validation

Les participants présents tout au long de la formation reçoivent de la Carsat Normandie une attestation de fin de formation.